

ASSEMBLÉE NATIONALE

FONDS DE SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE - (N° 1564)

AMENDEMENT

N ° AC5

présenté par
Mme Manin et Mme Pau-Langevin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.